

# CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE L'HESPERIE

Juillet 2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

### SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
1 - Gouvernance	<b>Prescription_04</b> (Ecart_04 et (Ecart_05)	Compléter le règlement de fonctionnement et le soumettre aux instances représentatives du personnel et au CVS afin de le mettre en conformité avec la réglementation (articles R311-33 à R311-37 et L311-3 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement
1 - Gouvernance	<b>Prescription_05</b> (Ecart_06)	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
2 -Ressources Humaines	<b>Prescription_06</b> (Ecart_07)	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit et en début de soirée et excluant qu'un personnel puisse être le seul professionnel présent dans l'EHPAD, afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning de nuit
3 - Gestion des risques	<b>Prescription_07</b> (Remarque_11, Remarque_12 et Remarque_13)	Améliorer le dispositif de gestion des risques en :  - Complétant dans la procédure dédiée la notion d'événements indésirables. - Intégrant dans la procédure de gestion des événements indésirables le retour d'informations systématique auprès du personnel portant sur les événements indésirables signalés par les professionnels de l'établissement. - Mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».	12 mois	Procédure de traitement des événements indésirables.  Procédure de traitement des événements indésirables.  Planning prévisionnel de formations (internes ou externes) sur la thématique de la maltraitance

1 - Gouvernance	<b>Recommandation_04</b> (Remarque_04)	Procéder à la mise à jour de la fiche de poste du médecin coordonnateur afin de formaliser les missions de celui-ci en intégrant l'ensemble des missions listées à l'article D312-158 du CASF.		
2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_10</b> (Remarque_10)	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		
3 - Gestion des risques	<b>Recommandation_11</b> (Remarque_14)	Compléter le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

*Contrôle sur pièces\_560011785\_RESIDENCE L'HESPERIE\_ARS Bretagne*